



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/089**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 20/152 en date du 06/07/2020 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-139 à la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 529 221 749 portant sur la dépendance suivante : deux fourreaux situés entre TOTAL RAFFINAGE FRANCE – RAFFINERIE DE NORMANDIE et TOTAL RAFFINAGE FRANCE – USINE DE GONFREVILLE L'ORCHER.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, puisque les fourreaux constituent l'extension du site principal de la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE.

Description de la dépendance : deux fourreaux de 1 038 ml et 1 557 ml

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 50 ans environ à compter du 06/10/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 20-139 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.